

# Medizin und Gesellschaft

## Commission Centrale d'Éthique (CCE)

### Directives médico-éthiques

Quatre sous-commissions ont travaillé à l'élaboration de nouvelles directives. Deux sous-commissions ont mis leurs textes en consultation.

«Traitement médical et prise en charge des personnes en situation de handicap» (Prof. Christian Kind): ce texte concerne les personnes en situation de handicap qui ont besoin d'un traitement ou d'une prise en charge; certains chapitres s'adressent plutôt aux médecins, d'autres au personnel des hôpitaux de soins aigus ou aux thérapeutes, au personnel des institutions ou aux familles. L'homme (avec son handicap) doit être au centre des préoccupations et non son handicap. Des recommandations sont formulées à l'attention des politiciens, des assureurs et des institutions.

«Don d'organes solides par des personnes vivantes» (Prof. Jürg Steiger): ce texte, qui analyse aussi certains aspects pratiques, contient des directives médico-éthiques faisant suite à la nouvelle loi sur la transplantation, loi entrée en vigueur au 1er juillet 2007: le suivi médical à offrir au donneur, la responsabilité des assureurs en cas de complications chez les donneurs, le rôle de l'éthicien et/ou du psychologue dans l'appréciation de la motivation du donneur, le don anonyme, pour ne citer que quelques chapitres abordés. Les deux autres sous-commissions préparent la rédaction de leur travail:

- «Décisions concernant la réanimation» (Prof. Andreas U. Gerber) et
- «Elaboration de directives anticipées et mise en oeuvre dans la pratique médicale quotidienne» (Lic. theol. Peter Lack).

Certaines directives ont été retirées suite à l'entrée en vigueur d'une nouvelle loi:

- «Stérilisation. Directives médico-éthiques et recommandations concernant la stérilisation de personnes mentalement déficientes» (1981 et 2001);
- «Les examens génétiques sur l'homme» (1993);
- «Les transplantations d'organes» (1998);
- «La transplantation de tissus foetaux humains» (1999);
- «Xénotransplantation» (2000).

## Quels sont nos projets?

Nous voulons évaluer l'impact de nos directives. Après un concours interne nous avons confié ce mandat à la Prof. Nikola Biller-Andorno de Zurich. Cette évaluation se fera sur analyse de questionnaires qui seront adressés à des médecins de soins intensifs et des spécialistes de la transplantation pour les directives «Problèmes éthiques aux soins intensifs» et «Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes» et à des médecins de premier recours, généralistes et internistes pour les directives «Prise en charge des patientes et patients en fin de vie» et «Soins palliatifs».

Nous avons pris connaissance des textes de loi préparés par les offices fédéraux concernant la révision de la loi sur la recherche sur l'être humain. Nous avons décidé de focaliser notre attention dans deux directions: une étude systématique des articles de droit cadres relatifs à la recherche sur l'être humain en Suisse et à l'étranger (suite à une conférence donnée auprès de la CCE en mars 2007 par le Prof. Dominique Sprumont), et un travail approfondi sur les aspects éthiques de la recherche sur l'être humain sous la direction du Prof. Christoph Rehmann-Sutter.

L'ASSM recense depuis 2002 la création de consultations d'éthique médicale dans les hôpitaux de soins aigus, en psychiatrie, dans les institutions de réhabilitation et les homes. Ces consultations sont données soit par des éthiciens professionnels, soit par des commissions d'éthique clinique ou encore dans le cadre de forums d'éthique. Elles ont fortement augmenté ces dernières années (2006). Il nous semble opportun de discuter certains aspects de ces prestations, tels leur but, leur compétence, leur garantie de qualité et leur influence directe ou indirecte sur le travail quotidien dans l'institution.

## Autres activités

En ce qui concerne l'aide au suicide, Madame Michelle Salathé, secrétaire générale adjointe et le Président ont pris position dans un article publié dans le Bulletin de Médecins Suisses: Les médecins ne sont pas des experts de la mort volontaire (BMS 2007; 88:24; 1051–1052).

L'ASSM a aussi organisé un colloque sur le suicide assisté en milieu hospitalier à Zurich le 22 juin 2007: elle a ainsi permis à toutes les institutions hospitalières d'entendre ce que les autres faisaient et de connaître la position de l'Académie. Certaines conférences ont été publiées dans le Bioethica Forum No 54, édité par la Société Suisse d'Ethique Biomédicale, société qui nous est très proche et dont le président actuel est le vice-président de la CCE.

Le contrôle des organisations d'assistance au suicide au niveau fédéral, souhaité par l'ASSM, n'a par contre pas trouvé grâce auprès du Conseil Fédéral malgré les dérapages connus de certaines de ces organisations et largement relevés par la presse. Comme nous savons que des interventions sont en cours au niveau du Parlement, nous avons offert nos bons offices pour soutenir l'effort des parlementaires impliqués.

Nous avons pris une part très active au Congrès EACME (European Association of Centers of Medical Ethics) qui s'est tenu à Zurich cette année sous la présidence du Prof. Nikola Biller-Andorno. Le Prof. Michel Vallotton et le président ont fait partie du comité scientifique; avec le Dr Markus Zimmermann-Acklin, ils ont dirigé des sessions et le Prof. Claude Regamey a résumé la position de l'Académie et de la CCE dans sa conférence: «Assisted Suicide in Hospitals in Switzerland».

Le 21 novembre 2007, l'ASSM organisait un colloque international à Berne sur «Human Enhancement: Plus intelligent, plus heureux et plus beau grâce à la médecine?». Si l'on peut douter de la possibilité de pouvoir devenir plus intelligent, il est par contre certain que les développements dans les neurosciences, la prévention de maladie, la nutrition, le doping et l'anti-vieillessement ouvrent de bien belles perspectives tout en posant de nouveaux problèmes lancinants, comme le disait le titre de la conférence de la Prof. Nikola Biller-Andorno: «Füllhorn der Medizin oder Büchse der Pandora».

Enfin, le Prof. Claude Regamey a été un intervenant du Café scientifique à Bâle sur le sujet «Sterbehilfe und Lebensverlängerung».

## Personnel

Le Prof. Markus Zimmermann-Acklin, membre de la CCE, a été nommé vice-président. Nous sommes heureux d'avoir un nouveau membre médecin tessinois dans la CCE (succession du Prof. Roberto Malacrida): le Dr Valdo Pezzoli, médecin-chef de pédiatrie à Lugano est un passionné d'éthique médicale, responsable de séminaires et de cours d'éthique annuels au Tessin.

## Remerciements

Le président remercie tous les membres de la CCE pour leur engagement personnel; les membres des sous-commissions pour leurs efforts répétés; le secrétaire général, Dr Hermann Amstad, et en particulier Madame Michelle Salathé, son adjointe, pour leur travail soutenu, ainsi que Madame Dominique Nickel, secrétaire.

*Claude Regamey*

## Membres de la Commission Centrale d'Éthique

<b>Prof. Claude Regamey, Fribourg</b> Président	<b>Prof. Christoph Müller, Neuchâtel</b>
<b>Dr Hermann Amstad, Bâle</b> Secrétaire général, ex officio	<b>Dr Valdo Pezzoli, Lugano</b> depuis le 1.1.2007
<b>Dr Georg Bosshard, Zurich</b>	<b>Dr Fritz Ramseier, Königsfelden</b>
<b>Claudine Braissant, Belmont s/Lausanne</b>	<b>PD Dr Bara Ricou, Genève</b>
<b>Dr Nicole Bürki, Liestal</b>	<b>lic. iur. Michelle Salathé, Bâle</b> Secrétaire générale adjointe, ex officio
<b>Prof. Volker Dittmann, Bâle</b>	<b>Prof. Brigitte Santos-Eggimann, Lausanne</b>
<b>Prof. Johannes Fischer, Zurich</b>	<b>Dr Susanna Stöhr, Bâle</b>
<b>Dr Max Giger, Winterthur</b>	<b>Prof. Peter M. Suter, Genève</b> Président de l'ASSM, ex officio
<b>Prof. Bruno Gravier, Lausanne</b>	<b>Dr Philipp Weiss, Bâle</b>
<b>Dr Daniel Grob, Zurich</b>	<b>Dr Markus Zimmermann-Acklin, Lucerne</b>
<b>Prof. Annemarie Kesselring, Berne</b>	
<b>Prof. Christian Kind, St-Gall</b>	

## Nombre de directives commandées en 2007:

Palliative Care / Soins palliatifs	1800
Biobanken / Biobanques	25
Recht der Patientinnen und Patienten auf Selbstbestimmung / <i>Droit des patientes et patients à l'autodétermination</i>	650
Zwangsmassnahmen / Mesures de contrainte en médecine	300
Feststellung des Todes mit Bezug auf Organtransplantationen / <i>Diagnostic de la mort dans le contexte de la transplantation d'organes</i>	150
Betreuung von Patientinnen und Patienten am Lebensende / <i>Prise en charge des patientes et patients en fin de vie</i>	900
Behandlung und Betreuung von älteren, pflegebedürftigen Menschen / <i>Traitement et prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance</i>	1500
Behandlung und Betreuung von zerebral schwerst geschädigten Langzeitpatienten / <i>Traitement et prise en charge des patients souffrant d'atteintes cérébrales extrêmes de longue durée</i>	75
Ausübung der ärztlichen Tätigkeit bei inhaftierten Personen / <i>Exercice de la médecine auprès de personnes détenues</i>	50